



La Gazette de Branches

Toute l'actualité de votre commune se trouve ici



Mairie

2 route de Guerchy

89113 Branches

N°2 – Juillet/Août 2020

VIE ECONOMIQUE DE NOTRE VILLAGE

(Pour ceux qui ont souhaité paraître dans la gazette)

ARMANTREPRISE Chaudronnerie Ferronnerie Serrurerie Métallurgie (Acier – Inox – Alu)

Tél : 06.86.60.40.66

CHAMBRES D'HÔTES Joël DESMOUTIERS (Nouveau) 2 chambres adultes – 1 chambre enfant

Tél : 06.32.62.39.72/03.86.73.78.70

CHENOISE MOTOS Restauration de bobine d'allumage – Réparation de magnéto – Aimantation magnéto et volant magnétique **Tél : 06.76.78.73.51**

DANIELE GODIN-DARRAS Socio-coiffeuse (diplômée d'état de Paris) **Tél : 06.07.12.53.44**

Petite présentation de Danièle :

« Après avoir travaillé 25 ans à Neuilly sur seine et Paris, je me suis installée à Branches.

Je propose des prestations de coiffure (homme et femme) à votre domicile et/ou en cabine privée. Ainsi qu'un accompagnement et conseils en beauté (maquillage, tenue vestimentaires).

Le remplacement capillaire (perruque, turban etc...) lors de certaines maladies.

Vous pouvez également participer à des ateliers « bien-être » organisés en groupe afin de rompre la solitude et/ou partager des moments de détente en famille, amis etc... Mais également des animations pour un anniversaire ou autre évènement (confection de produits et travaux collectifs autour de l'estime de soi ou tout simplement des moments ludiques de bien-être). »

DTA Delta Tango Aviation Aérodrome d'Auxerre-Branches Maintenance aéronautique et vente de produits liés à l'aviation générale **Tél : 03.86.33.13.55**

GAEC DESMOUTIERS-BRETON Fromages de chèvre - Vente directe à la ferme – Sur les marchés - drive fermier Auxerre **Tél : 03.86.73.78.70**

JUL TOUS SERVICES Mécanique Auto/Moto/4x4/Motoculture, Montage et vente de pneus, Vente pièces et accessoires, Fabrication pièces métalliques sur mesure (pare chocs ...) devis gratuit **Tél : 06.48.95.13.23**

L'ENVOL Aéroport Auxerre - Branches Bar – Restaurant – Traiteur Ouvert 7j/7

Portage de repas livré à domicile : 11€ le plateau repas livré (entrée, plat + accompagnement, fromages sans pain, dessert) Livraisons le lundi et jeudi

Tél : 03.86.42.91.04

LES BATISSEURS DE L'YONNE Restauration – Carrelage – Aménagement intérieur – Couverture

Tél : 06.82.47.50.26

MENUISERIE LINARD SARL CHEVALLARD PRESTATIONS : Menuiserie artisanale – Aménagement de bibliothèques – Fabrication bibliothèques - Fabrication escaliers – Menuiserie d'agencement – Aménagement de combles – Installation bibliothèques – Décapage de volet en bois – fabrication dressing – Installation escaliers – Menuisier ébéniste – Installation dressing PRODUITS : Escalier métallique – Escalier en béton – Escalier en pierre - Rampe d'escalier – Escalier extérieur – Copeaux de bois

Tél : 03.86.73.72.39

ARTISANS ENVIRONNANTS UTILES EN CETTE SAISON

SOS ANTI NUISIBLES Pierre LE LEYSOUR (Nouveau dans votre secteur)

Dératisation – Désinsectisation - Guêpes – Frelons – Pigeons – Rongeurs – Tous nuisibles
Devis gratuit 7j/7 8h-22h Professionnels & Particuliers **Tél : 06.33.12.82.26**

S.A.S BOURGOGNE DERATISATION Société créée en 2015 à Joigny et transférée à Appoigny tout récemment. Elle compte sur du personnel qualifié avec 17 ans d'expériences dans le domaine et possède tous les agréments Biocides et autres nécessaires à l'activité. Spécialisés dans ce qu'on appelle le 3D : Dératisation, Désinsectisation et Désinfection. Cela consiste essentiellement à la lutte contre les différents nuisible ; Rats, souris et out autres rongeurs pour la dératisation. Cafards, blattes, punaises de lits, fourmis, guêpes, frelons et même des traitements de charpentes pour tous ce qui est de la désinsectisation. Pour la désinfection c'est tout ce qui touche à l'hygiène, enlèvement d'encombrants et nettoyage du logement, traitement anti-virus (covid entre autres), anti fongicide (lutte contre les champignons) ... Intervention 7/7 en cas d'urgence et devis gratuit. **Tél : 07.69.200.227**

SECURITE ROUTIERE

Afin de répondre aux nombreuses attentes justifiées des villageois concernant la sécurité, le conseil municipal a travaillé avec le Conseil Départemental et des entreprises spécialisées.

Dans quelques jours, la vitesse sera limitée à 30 km/h dans **TOUT** le village. La zone 30 présente au centre du bourg disparaîtra. Des panneaux de signalétique seront apposés à chaque entrée du village rappelant la limitation de vitesse.

Nous rappelons que le régime de priorité appliqué dans tout le village demeure des **priorités à droite**. Obligation de donner la priorité à toutes les ruelles et impasses. Seuls **deux STOP** sont maintenus : rue de la Grange aux Dîmes (devant le parking de la mairie) et route de Chichery (au carrefour de la route de Villemer).

Enfin, des places de stationnement seront matérialisées au sol **en peinture**. Nous vous demandons de respecter ces zones de stationnement et de ne plus se garer hors de ces places.

Nous espérons que cet aménagement améliorera la sécurité pour le bien-être de tous. Comptant sur le civisme et le respect de tous.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2020

Avant de détailler le budget, le maire souhaite faire un bilan de la situation financière de notre commune en début de mandat.

Le trésorier de la collectivité a réalisé une analyse financière sur la gestion 2019 du budget communal :

« Faible capacité d'autofinancement (CAF) réduite à 11 769 €, elle ne représente que 5% des produits de fonctionnement contre 10% en 2018, niveau qui devait être considéré comme un minimum.

L'annuité de la dette (31 000€) vient totalement absorber la CAF, la CAF nette ressortant négative à 13 874€.

Endettement de 449 000€

Ratio dette/CAF dégradée = 38 années nécessaires au remboursement de la dette avec la CAF de l'exercice. »

Quelques pistes :

- ⇒ Négociation des contrats d'assurance,
- ⇒ Résiliation de la convention balayage des rues tous les mois avec la CA,
- ⇒ Révision des abonnements de téléphonie,
- ⇒ Remboursement partiel du prêt ; solution abandonnée car très mauvaise négociation du contrat de prêt. Pénalité de 8% du capital restant dû soit + 37 000€ alors que le coût total du crédit est de + 42 000€,
- ⇒ L'exercice 2020 est singulier. En effet, au 1^{er} janvier 2020, la compétence assainissement a été transférée à la communauté d'agglomération. En conséquence, les résultats du budget annexe de l'assainissement sont à reporter dans le budget principal. Une délibération du conseil municipal précédent (n°2020-009 du 6 mars 2020) précise que « les excédents en section d'exploitation et d'investissement viendront abonder les sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal ; »
Ces reports sont très importants :

En exploitation : + 225 946.23€

En investissement : + 32 133.18€

Les principales dépenses d'investissement prévues au budget primitif 2020 sont :

- ⇒ Remboursement du capital de l'emprunt 111 000€,
 - ⇒ Mise aux normes de l'école et travaux d'urgence (chauffage, stores, porte coupe-feu...) et amélioration (achat de mobilier) = coût estimé 150 000€.
- Demandes de subventions en cours,
- ⇒ Éclairage LED dans le bourg 10 000€,
 - ⇒ Sécurisation 5000€,
 - ⇒ Illuminations 5000€
 - ⇒ Étude sur l'éclairage de l'église (pour mise aux normes) 3000€

Le bâtiment scolaire nécessite de gros travaux. Ils seront réalisés en fonction des financements obtenus.

TRAVAUX DIVERS REALISES

1. Entretien, taille des haies aux entrées du village ;
2. Tonte des accotements sur le CV7 et aux abords de la cabane de chasse ;
3. Entretien des chemins communaux (commencé et toujours en cours)
4. Rebouchage de nids de poule dans différentes rues communales ;
5. Signalisation du pont sur le CV7 pour davantage de visibilité la nuit (Pose de bandes réfléchissantes) ;
6. Curage de tous les avaloirs ;
7. Installation d'un panneau de rue « Chemin des Tresseaux » ;
8. Installation d'une alimentation électrique pour accueillir la machine à pain ;
9. Remise en état complète du système de mise en eau de la fontaine sur la place de l'église (bientôt terminée) ;
- 10.Éclairage de l'église (abandonné depuis la réalisation des travaux de la place car l'éclairage n'avait pas été prévu dans le marché) ;
11. Abandon de la convention de balayage des rues avec la Communauté de l'Auxerrois (coût beaucoup trop élevé et fréquence de passage mensuelle totalement inadaptée aux besoins de notre village) ;
12. Validation du choix des couleurs pour le remplacement des panneaux intérieurs de la salle des fêtes (devis signé par l'équipe municipale précédente en mars 2019 mais travaux non réalisés) ;
13. Diagnostic complet du bâtiment scolaire ;
14. Installation électrique et multimédia pour le pôle informatique en marie. Ce pôle sera ouvert aux administrés en septembre 2020 ;
- 15.FIBRE OPTIQUE enfin en cours d'installation sur la commune (nous sommes une des dernières communes de l'Auxerrois reliée à la fibre... en fin d'année, 85% des foyers de Branches seront raccordables). Pour plus d'info, contactez le secrétariat de mairie) ;
16. Signature du devis « Panneaux Pocket » (des informations seront données en temps utile)
17. Achat et pose d'un panneau d'affichage officiel, obligatoire ;
18. Installation d'une boîte à livres devant la mairie ;
19. Mise en place des « traiteurs ambulants », toutes les 2 semaines, sur la place de l'église ;
20. Accord pour accueillir un restaurant mobile « O'Bistrot Mobile »

Mme DAGUET Lydie, employée communale, a pu réintégrer ses fonctions dès le vendredi 29 mai 2020. Elle nous a été d'une grande efficacité en ce qui concerne l'entretien des locaux de l'école suite au protocole très stricte imposé par l'état. L'effectif des enfants ayant augmenté suite à la réouverture de l'école obligatoire pour tous le lundi 22 juin, elle a été mise en renfort pour la surveillance du repas du midi en plus des deux personnes employées.

INFORMATIONS SOCIALES

Vous rencontrez des difficultés sociales ou éducatives et vous souhaitez être accompagné dans vos démarches. Deux possibilités s'offrent à vous :

1. Prendre rendez-vous avec un élu de la commune (Gaëlle GUILLOTON-Lisette COLLADO-Apolline CAILLOZ) pour vous aider dans vos démarches. Nous vous garantissons la confidentialité de nos échanges.
2. Contactez directement le Conseil Départemental de l'Yonne Unité Territoriale de Solidarité 4 route de Perrigny 89000 Auxerre
Tél : 03.86.49.58.00

Pour les personnes qui souhaiteraient recevoir la Gazette par mail, merci d'envoyer un courriel au secrétariat à l'adresse suivante :

mairie-de-branches-89@wanadoo.fr

ALERTE CANICULE

En cas de besoin n'hésitez pas à nous contacter sur le téléphone des élus au : 07.49.38.85.75

TRAITEUR AMBULANT



Sur la place de l'Église,

VENDREDI 14 AOÛT 2020 de 18H30 à 20H00

L'ENVOL vous propose :

- ❖ Cuisse de canard sauce champignons
- ❖ Pommes de terre sarladaises

Pour vos commandes, contactez-nous

UNIQUEMENT au **07.49.38.85.75** (SMS accepté)

Fin des commandes le mercredi 12 août 17H00

Paiement en chèque ou espèces



Bon appétit





La machine à pain sera installée sur le parking de la mairie et mise en service le mardi 08 septembre 2020,

Vous y trouverez différentes sortes de pains et de viennoiseries confectionnées par Ludivine et Sébastien, boulangers d'Appoigny.

Cette machine à pain vient en complément de la tournée réalisée par le boulanger de Champlay. Cette installation a pour objectif de satisfaire une clientèle qui peut être différente.

RAPPEL

Réouverture du secrétariat de mairie le

LUNDI 24 AOUT



NUMÉROS UTILES

- Mairie de Branches : 03-86-73-79-33
- Communauté de l'Auxerrois : 03-86-72-20-60
- Gendarmerie de Montholon : 03-86-63-40-17
- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- SOS Médecin 24H/24 : 3624

HORAIRE DÉCHÈTERIE DE BRANCHES

Grand été : du 06/07 au 29/08

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
FERMÉ	7h30-13h15	FERMÉ	7h30-13h15	FERMÉ	7h30-13h15

TRAVAUX – BRICOLAGE – JARDINAGE

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de **8h30 à 12h** et de **14h30 à 19h30**
- Les samedis de **9h à 12h** et de **15h à 19h**
- Les dimanches et jours fériés de **10h à 12h** et de **16h à 18h**

(extrait de l'arrêté préfectoral de 21 décembre 2006 relatif à la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage).

Le brûlage est interdit toute l'année en zone urbaine, en zone péri-urbaine et en zone rurale. La personne qui brûle des déchets à l'air libre peut être punie d'une amende de **450€** maximum.

Les déchets doivent être déposés en déchèterie.